

L'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience

L'urgence d'agir

*Demande préparée par le Comité des partenaires pour l'accompagnement en loisir
Le 1^{er} décembre 1999*

1. Le loisir, un puissant moyen d'intégration sociale

Pour toutes les personnes, le loisir agit positivement sur l'état de santé physique et sur l'équilibre mental. Par ses fonctions sociale et psychologique, il permet à la personne de se détendre, de créer un réseau social et de développer son potentiel intellectuel et créatif. Les personnes ayant une déficience, comme les autres, partagent ces mêmes besoins. En outre, pour un certain nombre de ces personnes, le loisir prend une place encore plus grande et vient répondre à un ensemble de besoins normalement satisfaits

à travers l'accès à d'autres domaines d'activités comme le travail, l'éducation, la vie familiale. Pour celles-ci, le loisir devient une occasion privilégiée pour développer une identité sociale, se faire des amis et se valoriser.

2. L'accompagnement, une nécessité pour favoriser l'intégration

Les personnes ayant une déficience veulent avoir accès à la diversité des activités de loisir, comme tout le monde et avec tous, dans les mêmes lieux ; pour ce faire, certaines d'entre elles ont besoin d'accompagnement. Le pro-

gramme d'accompagnement du gouvernement doit être considéré comme un des instruments permettant la réalisation pleine et entière de leur intégration sociale.

Des retombées positives, le programme en génère !

- L'accompagnement rend accessibles la pratique du loisir et le maintien de la personne dans la communauté.
- Le programme sensibilise et responsabilise les dispensateurs de services de loisir aux besoins inhérents à la participation sociale des personnes ayant une déficience.
- Les dispensateurs, sollicités par les accompagnateurs qui ont à adapter les services, comprennent mieux la nécessité de construire des centres d'activités universellement accessibles, de conscientiser leur personnel et leur clientèle à des valeurs qui favorisent l'acceptation de la différence.



- Les parents et les personnes ayant une déficience ne sont plus aussi seuls à chercher des adaptations. Ils trouvent progressivement des dispensateurs qui se sentent davantage responsables d'offrir des services, de sélectionner et former les accompagnateurs et d'adapter le déroulement des activités.
- L'accompagnement suscite des retombées économiques : les personnes ayant une déficience deviennent clientes d'organisations de loisirs privées ou publiques. De plus, pour chaque dollar investi par le gouvernement dans le cadre de ce programme, on peut compter sur un apport équivalent des municipalités et autres dispensateurs de services.

3. Des demandeurs qui restent sur leur faim

Une fréquentation en augmentation

En 1999, le programme d'accompagnement en loisir a aidé 2 815 personnes, comparativement à 454 personnes en 1996, dernière année avant le transfert du programme. L'augmentation substantielle et régulière des demandes (une moyenne de 23 %) pour le programme d'accompagnement en loisir démontre clairement qu'il répond à un besoin.

Un soutien en diminution

Par contre, cette popularité grandissante cache une autre réalité : l'aide financière moyenne par personne est passée de 1 428 \$ qu'elle était en 1996 à 242 \$ en 1999. Cela s'est traduit, entre autres, par une réduction du nombre d'heures d'accompagnement par personne qui est passé de 204 à 30 heures. Il s'agit d'une conséquence du budget qui s'est maintenu à 680 000 \$.

Par ailleurs, les ressources financières n'ont couvert en moyenne que 26 % des demandes présentées, en 1999, dans le cadre de ce programme. L'écart, de plus en plus important entre l'offre et la demande, a empêché de nombreuses personnes ayant une déficience d'avoir véritablement accès au loisir. Pour faire face à cette demande grandissante, le gouvernement a décidé d'instaurer des mesures qui resserrent l'accès au programme. Parmi ces critères de restrictions, on retrouve les suivants :

- la personne ayant une déficience a accès à l'accompagnement seulement neuf mois par année ;
- le nombre d'heures d'accompagnement admissibles par personne est restreint ;
- l'admissibilité est liée à la sévérité des limitations fonctionnelles de la personne, limitant l'accès des personnes les moins handicapées « Votre enfant n'est pas assez handicapé, madame » ;
- la fermeture de l'un des deux volets du programme a limité l'expression des besoins des personnes ayant une déficience.

La tendance à servir plus de personnes avec la même enveloppe budgétaire remet sérieusement en question l'efficacité réelle du programme. Cette tendance a produit une grande frustration chez les personnes ayant une déficience et leur famille ; le programme ne répond plus aux besoins réels des personnes et constitue une entrave au libre choix de celles-ci en matière d'activités de loisir.

Deux poids, deux mesures

Les programmes de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) qui ont été transférés vers les autres ministères ont vu leur enveloppe financière être majorée de façon substantielle, au moment du transfert et par la suite, sauf celle du programme d'accompagnement en loisir.

« Francis a 7 ans, il vit avec un retard au niveau du langage et au niveau intellectuel. Grâce à l'accompagnement en loisir, Francis a intégré un groupe régulier de son âge pendant deux semaines cet été. Non seulement, il retrouvait les amis de l'école où il est intégré, mais il pouvait s'amuser en partageant l'ensemble des activités proposées aux enfants. L'accompagnement en loisir, c'est aussi le prolongement d'une démarche d'intégration initiée dans le milieu scolaire et social de l'enfant. »

Témoignage de Danielle Lacombe, mère de Francis

4. Un sous-financement qui finit par coûter cher

Il faut reconnaître et comprendre que le manque de financement du programme d'accompagnement en loisir engendre des répercussions qui peuvent être plus dispendieuses que le financement même du programme.

Sur le plan de l'accès aux loisirs – Près des deux tiers des personnes adultes ayant une déficience vivent sous le seuil de la pauvreté. Étant incapables d'assumer les frais reliés au service d'un accompagnateur, si minimes soient-ils, celles-ci, souvent, ne peuvent pas profiter des activités gratuites (tels festivals, fêtes populaires). Bref, elles vivent l'exclusion sociale.

Sur le plan psychosocial - Toute personne privée de la pratique d'activités de loisir est souvent condamnée à l'isolement social. Elle est plus sujette au développement de problèmes de santé physique ou mentale. Les soins reliés à la détresse psychologique ou à la maladie coûtent de plus en plus cher à l'État. Les montants investis en loisir pour les personnes ayant une déficience ont des impacts directs sur la prévention de la maladie.

Sur le plan familial - En privant la personne ayant une déficience du soutien dont elle aurait besoin pour accéder aux loisirs, on affecte la qualité de vie de toute la famille. On augmente la charge des membres de la famille tout en ne leur permettant pas un temps de ressourcement absolument essentiel. Ils deviennent à leur tour susceptibles de vivre des problèmes d'ordre physique ou émotif, car ils doivent vivre avec le poids constant de la responsabilité.

Sur le plan communautaire - Les associations de loisir, malgré qu'elles disposent de moyens très modestes, font déjà largement leur part, dans le cadre du programme, pour favoriser l'intégration des personnes ayant une déficience. Il serait sans doute irréaliste de leur imposer un plus lourd fardeau en matière d'accompagnement en loisir. En exigeant davantage des bénévoles et des dirigeants d'associations, on risque fort de susciter l'effet contraire du but recherché. La perte de leurs engagements social et financier finira par coûter plus cher.

Le Comité des partenaires

Sous l'initiative de :

L'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et de

L'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)

Avec la collaboration de :

L'Association des camps du Québec (ACQ)

L'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ)

L'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)

L'Association québécoise pour le loisir municipal (AQLM)

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

5. Une demande financière justifiée

La reconnaissance, par l'État (décret 1988), du principe de compensation des incapacités rend tout à fait légitime la présente demande des personnes ayant une déficience, de leur famille et leurs représentants voulant que le gouvernement alloue des fonds additionnels significatifs pour aider à défrayer les coûts reliés à l'accompagnement en loisir.

L'objectif consiste à accroître l'accessibilité au programme dans tous ses aspects. L'obtention d'un financement additionnel de 17 M\$ vise à rejoindre, à l'échéance de cinq ans, 10 451¹ personnes, en raison d'une moyenne de 204² heures d'accompagnement par personne, par année, comme le montre le tableau ci-dessous.

Évolution de l'aide financière demandée pour l'accompagnement en loisir

	Budget de fonctionnement	Fonds additionnels récurrents	Total	Nombre de pers. desservies ³
1999-2000	680 000 \$	-	680 000 \$	2 815
2000-2001	680 000 \$	5 291 488 \$	5 971 488 \$	3 659
2001-2002	5 971 488 \$	1 791 936 \$	7 763 424 \$	4 757
2002-2003	7 763 424 \$	2 328 864 \$	10 092 288 \$	6 184
2003-2004	10 092 288 \$	3 015 936 \$	13 108 224 \$	8 039
2004-2005	13 108 224 \$	3 947 808 \$	17 056 032 \$	10 451

Notes explicatives à la demande financière

1. L'objectif de 10 451 personnes est modeste, compte tenu qu'on estime à plus de 155 000 personnes le nombre de celles qui auraient besoin d'un accompagnateur (selon Statistique Canada).
2. Le chiffre de 204 heures par personne, par année est basé sur la dernière année du programme géré par l'OPHQ avant son transfert et va dans le sens des besoins exprimés par les utilisateurs du programme.
3. Le calcul est basé sur une hausse annuelle de 30 % de la clientèle. Au cours des deux dernières années, on a assisté à une hausse moyenne de 23 % des demandes, malgré de nombreuses restrictions d'accès au programme.

Conclusion

« Si de nouveaux fonds ne sont pas injectés dans ce programme gouvernemental d'accompagnement en loisir, c'est l'accessibilité même au loisir qui est compromise pour un nombre grandissant de personnes handicapées ayant besoin d'un accompagnateur », affirme **Yvon Deschamps**, porte-parole officiel du Comité des partenaires.

Cette demande financière nécessitera, à moyen terme, qu'une révision du programme soit entreprise afin de l'ajuster aux besoins **réels** des personnes ayant une déficience et à leur libre choix en matière d'activités de loisir. C'est alors qu'on pourra parler du programme d'accompagnement en loisir comme d'un programme qui joue son véritable rôle, celui de favoriser une meilleure intégration sociale des personnes ayant une déficience.



Yvon Deschamps, porte-parole officiel pour l'accompagnement en loisir.